

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**SESSION 2015****SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES****SÉRIE ES****SPÉCIALITÉ**

Durée de l'épreuve : 4 heures + 1 heure

Coefficient : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Pour l'enseignement obligatoire, la candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 10/15 à 12/15.
- Économie approfondie, pages numérotées de 13/15 à 15/15.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

L'action des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale est-elle efficace ?

DOCUMENT 1

1945 : création du régime de la Sécurité sociale.

1956 : création du minimum vieillesse.

1957 : création du minimum invalidité.

1975 : création de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

1983 : l'âge légal de la retraite passe de 65 ans à 60 ans.

1984 : création de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).

1987 : obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer 6 % de travailleurs handicapés.

1988 : création du Revenu minimum d'insertion (RMI).

1999 : création de la Couverture médicale universelle (CMU).

2003 : alignement de la durée de cotisation pour les fonctionnaires sur la durée du régime général et augmentation progressive de la durée de cotisation permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein jusqu'à 41 ans.

2004 : création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

2007 : création du Revenu de solidarité active (RSA).

2010 : relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.

2011 : création du Défenseur des droits qui remplace le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Source : D'après www.vie-publique.fr.

DOCUMENT 2

Revenus, prélèvements et prestations (montants annuels) et taux de redistribution (en %) en 2012

| | Quintiles de niveau de vie ⁽¹⁾ | | | | |
|--|---|---------|---------|---------|----------|
| | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 |
| Revenu avant redistribution (A) | 7 266 | 15 591 | 21 474 | 28 623 | 55 292 |
| Prélèvements | - 333 | - 1 010 | - 2 066 | - 3 501 | - 10 707 |
| Prestations⁽²⁾ | 4 332 | 1 266 | 736 | 480 | 335 |
| Revenu disponible (B) | 11 266 | 15 847 | 20 145 | 25 602 | 44 919 |
| Taux de redistribution (en %) ((B – A)/A) x 100 | 55,0 | 1,6 | - 6,2 | - 10,6 | - 18,8 |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2013.

Note de lecture : en France, en 2012, les personnes vivant dans les 20 % des ménages les plus pauvres avaient en moyenne un revenu avant redistribution de 7 266 euros par an.

- (1) L'ensemble des ménages a été réparti dans cinq catégories de taille égale (20% des ménages) ordonnées selon le niveau de vie c'est-à-dire le revenu tenant compte de la taille des ménages. Q1 : les 20% les plus modestes. Q5 : les 20% les plus riches.
- (2) Dans ces prestations ne sont pas comprises les pensions de retraite, les allocations chômage, les indemnités journalières d'assurance maladie et les services collectifs.

DOCUMENT 3

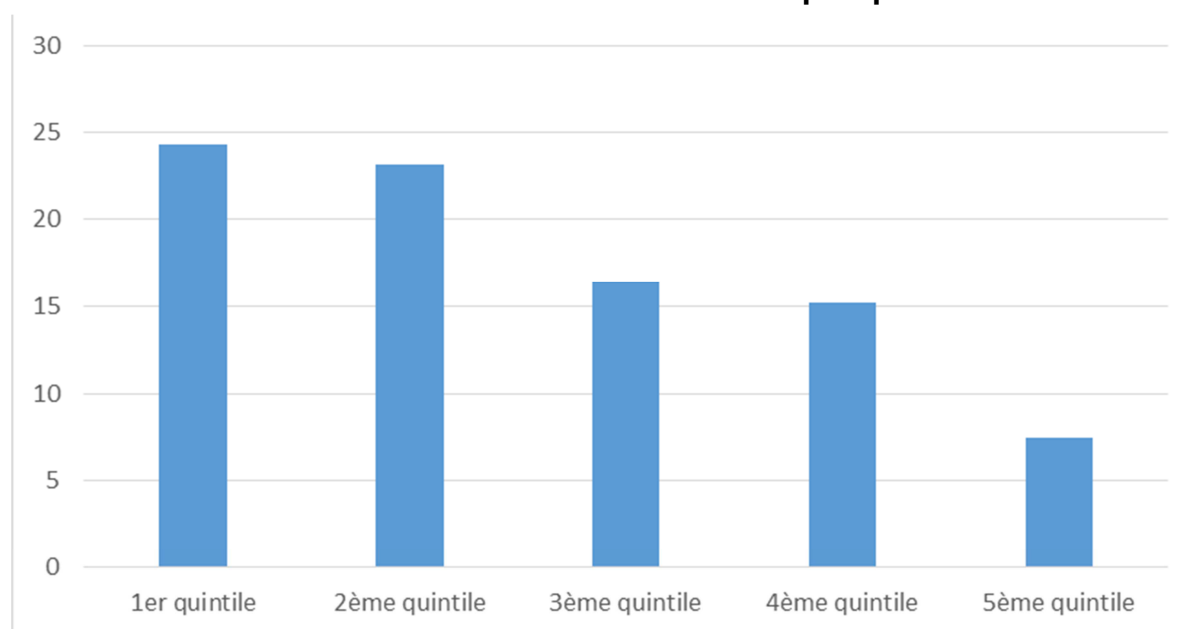
Dépense publique moyenne par étudiant (en euros) et part des étudiants à l'université et dans les classes préparatoires aux grandes écoles selon le milieu social d'origine (en %) pour l'année scolaire 2012-2013

| | Université | Classes préparatoires aux grandes écoles |
|---|------------|--|
| Dépenses publique moyenne par étudiant par an (en euros) | 10 940 | 15 020 |
| Part des étudiants selon le milieu social d'origine (en %) | | |
| Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise | 9,2 | 10,5 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 30,4 | 49,8 |
| Professions intermédiaires | 12,8 | 12,1 |
| Employés | 12,3 | 9,4 |
| Ouvriers | 10,7 | 6,3 |
| Retraités et inactifs | 13,1 | 6,2 |
| Non renseignés | 11,5 | 5,7 |
| Total | 100 | 100 |

Source : Ministère de l'Éducation nationale, 2013.

DOCUMENT 4

Taux de renoncement aux soins (en %) pour raisons financières au cours des douze derniers mois selon le niveau de vie⁽¹⁾ par quintiles en 2008



Champ : France, personnes de 18 à 64 ans.

Source : IRDES, 2010.

(1) Il s'agit du niveau de vie par unité de consommation c'est-à-dire en tenant compte de la taille du ménage.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que la détermination du salaire peut dépendre de l'intervention de l'État. (3 points)
2. Quelles distinctions peut-on établir entre la solidarité mécanique et la solidarité organique ? (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous mettrez en évidence les caractéristiques de la composition sociale des couples.

Répartition des hommes en couple, selon leur groupe social et celui de leur conjointe (en %)

| Conjointe Homme | Agricultrice | Indépendant non agricole | Cadre supérieur | Profession intermédiaire | Employée | Ouvrière | Total |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|----------|----------|-------|
| Agriculteur | 56,4 | 2,6 | 2,6 | 10,3 | 20,5 | 7,7 | 100 |
| Indépendant non agricole | 1,0 | 22,5 | 8,8 | 19,6 | 40,2 | 7,8 | 100 |
| Cadre supérieur | 0,5 | 3,4 | 29,1 | 32,5 | 31,0 | 3,4 | 100 |
| Profession intermédiaire | 0,4 | 3,1 | 9,6 | 31,4 | 45,4 | 10,0 | 100 |
| Employé | 0,0 | 1,9 | 5,8 | 21,2 | 60,6 | 10,6 | 100 |
| Ouvrier | 0,6 | 2,2 | 2,2 | 11,7 | 59,6 | 23,8 | 100 |

Source : D'après Observatoire des inégalités, 2014.

Note : le total des lignes peut ne pas être égal à 100 en raison des arrondis.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

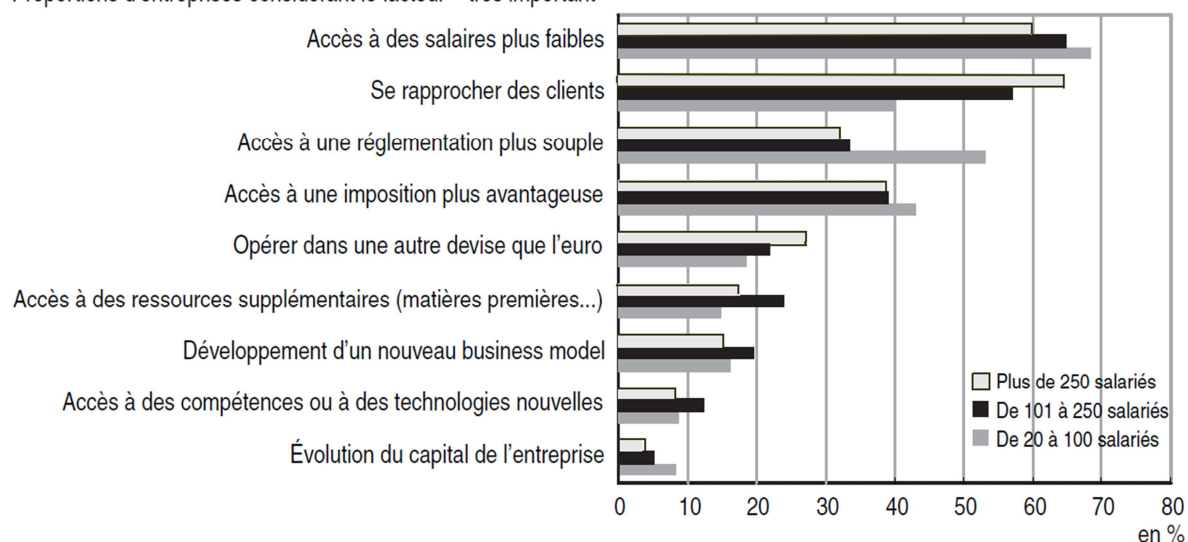
Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide des documents et de vos connaissances, vous montrerez que la recherche de compétitivité permet d'expliquer les stratégies d'internationalisation des entreprises.

DOCUMENT 1

Importance de différents facteurs sur la décision de développer des activités de production à l'étranger suivant la taille des entreprises.

Proportions d'entreprises considérant le facteur « très important »



Champ : entreprises industrielles de 20 salariés ou plus qui ont développé ou envisagent de développer des activités de production à l'étranger. Le développement d'activités à l'étranger recouvre la création de nouvelles activités et le déplacement d'activités auparavant réalisées en France.

Source : « Mondialisation et compétitivité des entreprises françaises, l'opinion des chefs d'entreprise de l'industrie », *INSEE Première*, mai 2008.

DOCUMENT 2

Le comportement stratégique des firmes sur les marchés mondiaux ne se limite toutefois pas à choisir entre exporter ou servir les marchés étrangers en y implantant une filiale. Elles peuvent aussi exploiter la diversité des avantages comparatifs pour gagner en compétitivité. [...] Alors qu'un investissement horizontal conduit à une simple réplique de la firme, c'est-à-dire à produire le même bien dans plusieurs pays, un investissement vertical vise à fragmenter le processus de production. La firme multinationale va scinder sa chaîne de valeur⁽¹⁾ en différentes activités et localiser chaque fonction de l'entreprise dans le pays offrant les meilleures conditions de production.

Source : « Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international », Matthieu CROZET, Pamina KOENING, *Cahiers français*, avril 2005.

⁽¹⁾ Chaîne de valeur : ensemble des étapes du processus de production.

DOCUMENT 3

**Part des régions dans les flux d'IDE⁽¹⁾ mondiaux en pourcentage
et en milliards d'euros (Md€)**

| Année Régions | Entrées d'IDE | | | Sorties d'IDE | | |
|-----------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Pays développés | 49,4 % 696 Md€ | 49,7% 820 Md€ | 41,5% 561 Md € | 68,4% 1030Md€ | 70,5% 1183Md€ | 65,4% 909 Md€ |
| Pays en développement | 45,2% 637 Md€ | 44,5% 735 Md€ | 52,0% 703 Md€ | 27,5% 413 Md€ | 25,2% 422 Md€ | 30,6% 426 Md€ |
| Pays en transition ⁽²⁾ | 5,3% 75 Md€ | 5,8% 96 Md€ | 6,5% 87 Md€ | 4,1% 62 Md€ | 4,3% 73 Md€ | 4,0% 55 Md€ |
| Monde | 100 % 1409 Md€ | 100 % 1652Md€ | 100% 1351 Md€ | 100% 1505Md€ | 100% 1678Md€ | 100% 1391Md€ |

Source : CNUCED, 2013.

⁽¹⁾ IDE : les investissements directs à l'étranger sont des mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, de développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle sur la gestion d'une entreprise étrangère. Il y a entrée d'IDE lorsqu'un pays reçoit des investissements provenant d'agents économiques étrangers. À l'inverse, il y a sortie d'IDE lorsqu'un agent économique utilise ses capitaux pour investir à l'extérieur du pays dans lequel il réside.

⁽²⁾ Pays en transition : pays anciennement à économie planifiée et aujourd'hui à économie de marché (exemples : la Russie, la Pologne).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ**Sciences sociales et politiques**

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Comment s'organise la gouvernance multi-niveaux au sein de l'Union européenne?

DOCUMENT

Près des deux tiers de la législation décidée au niveau européen sont mis en œuvre par les autorités locales et régionales. C'est pourquoi le Comité des Régions (CdR) a été créé en 1994 : pour donner aux autorités locales et régionales la possibilité de s'exprimer sur le fond de ces initiatives législatives au moment où leurs contours se dessinent. Les traités européens exigent que le Comité des Régions soit consulté à chaque fois que des propositions sont faites dans des domaines qui risquent d'avoir des répercussions à des niveaux locaux ou régionaux. Concrètement, cela signifie que le Comité des Régions est consulté de droit sur la plupart du travail législatif européen. Le Traité de Maastricht (1992) a dans un premier temps distingué cinq domaines : la cohésion économique sociale, les réseaux transeuropéens, la santé, l'éducation et la culture. Le Traité d'Amsterdam (1997) a ajouté cinq domaines supplémentaires : la politique d'emploi, la politique sociale, l'environnement, la formation professionnelle et le transport. Mais la Commission, le Conseil, et le Parlement européen peuvent également consulter le Comité des Régions en dehors de ces domaines, s'ils voient des implications locales ou régionales à leurs travaux. Le Comité des Régions peut aussi inscrire ses priorités à l'ordre du jour de l'Union européenne en émettant de sa propre initiative des opinions et en rédigeant des rapports sur les sujets qui l'interpellent. [...] Le travail du Comité des Régions, véritable assemblée politique, s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- Le principe de Subsidiarité : ce principe requiert que les décisions soient prises au niveau le plus efficace pour les citoyens. L'Union européenne ne doit pas poursuivre des initiatives qui seraient plus convenables de mener au niveau des administrations nationales, régionales ou locales.
- Le principe de Proximité : tous les niveaux de gouvernement doivent travailler de la manière la plus transparente et de la façon la plus proche possible des citoyens, pour permettre au public de savoir qui est responsable de quoi et comment il peut faire entendre ses opinions.
- Le principe de Partenariat : les autorités européennes, nationales, régionales et locales doivent travailler ensemble tout au long du processus décisionnel.

Source : Le Comité des régions et la Présidence française de l'Union Européenne, UE2008.fr.

| |
|---|
| ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques |
|---|

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Montrez que les variables lourdes du comportement électoral influencent les choix électoraux.

DOCUMENT 1

Vote déclaré au second tour des élections présidentielles selon le groupe socioprofessionnel

| | Vote pour François Hollande (en % des votants) | Vote pour Nicolas Sarkozy (en % des votants) |
|--|---|---|
| Artisan, commerçant, chef d'entreprise | 30 | 70 |
| Profession libérale, cadre | 52 | 48 |
| Profession intermédiaire | 61 | 39 |
| Employé | 57 | 43 |
| Ouvrier | 58 | 42 |
| Retraité | 43 | 57 |
| ENSEMBLE | 51,9 | 48,1 |

Source : Ipsos-Logica Business Consulting, 2012.

DOCUMENT 2

La comparaison [des seconds tours des élections présidentielles de 2012 et de 1988] montre clairement que les variables personnelles ont bien plus de pouvoir explicatif en 2012 qu'en 1988. [Le vote] dépendait avant tout en 1988 de la religion puis, dans un ordre hiérarchique descendant, de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur d'activité. En 2012, la religion arrive toujours en tête et sa puissance discriminante semble encore renforcée. Elle est suivie par la génération de la personne interrogée puis par son niveau de patrimoine. [...] On voit bien que la déconnexion entre le niveau de revenu et le niveau de patrimoine caractérise l'analyse de 2012 contrairement à celle de 1988. [...] L'explication peut être trouvée dans l'historicité ⁽¹⁾ même de l'élection présidentielle. Celle de 2012 est marquée par une inquiétude générationnelle forte concernant l'avenir des familles dans un contexte de crise économique durable et par la remise en cause fort probable des situations sociales acquises par les générations les plus chanceuses qui ont pu partir à la retraite dans de bonnes conditions.

Source : « Du vote de classe au vote privatif », ROUBAN Luc, *SciencesPo.*, CEVIPOF
CNRS, octobre 2013.

⁽¹⁾ Historicité : contexte historique.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

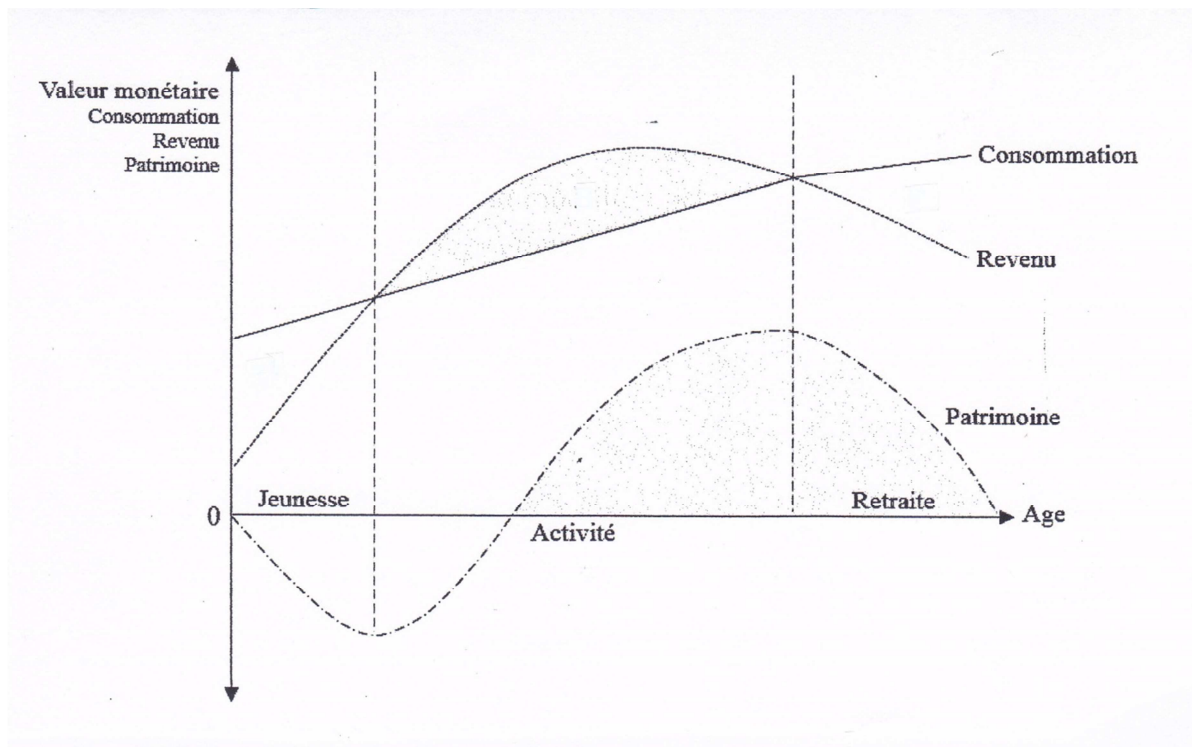
Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Comment le cycle de vie agit-il sur le montant de l'épargne ?

DOCUMENT 1 : Modèle du cycle de vie



Source : *Macroéconomie : consommation et épargne*, VILLIEU Patrick, 2008.

DOCUMENT 2

Le montant du patrimoine détenu par les ménages, croît avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 70 ans, puis décroît ensuite. Ainsi, le patrimoine net moyen passe de 32 700 euros pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans à 345 500 euros pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 69 ans, pour retomber à 259 800 euros pour les ménages les plus âgés. Le patrimoine peut, en effet, résulter d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation : les capacités d'épargne, les besoins de consommation et les choix de transmission du patrimoine varient au cours du cycle de vie. [...]

Cependant, ces effets liés à l'âge sont difficiles à estimer précisément car les niveaux moyens de patrimoine résultent de contextes économiques qui ont différé d'une génération à l'autre. Tandis que les générations les plus anciennes ont pu profiter de la longue période de croissance de l'après-guerre pour étoffer leur patrimoine [...] les plus jeunes générations, elles subissent, depuis les années 1980, une croissance économique plus lente et incertaine, accompagnée d'une montée du chômage.

Source : « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *INSEE Première*, novembre 2011.

| |
|--|
| ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie |
|--|

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment expliquer le processus de globalisation financière ?**DOCUMENT**

Il est communément admis qu'au cours des années 1990, le phénomène de désintermédiation se traduit par un recul du financement bancaire de l'économie, tandis que les financements de marché (titres du marché monétaire, actions⁽¹⁾ et obligations⁽²⁾) prennent de plus en plus d'importance. En pratique, dans le cas de la France, [...] le taux d'intermédiation financière au sens étroit, défini comme la part du crédit bancaire par rapport au total des financements reçus par les agents non financiers, est de 55 % en 1994 – il n'est plus que de 40 % environ dix ans plus tard. [...]

Le calcul du poids, respectivement, des crédits et des titres⁽³⁾ dans l'actif⁽⁴⁾ des banques françaises, met en évidence le même phénomène de désintermédiation. En outre, il permet d'en préciser les modalités : dans le cas de la France, on observe ainsi une nette diminution de l'activité de crédit, mais surtout une progression très rapide de la partie de l'actif consacrée à l'achat de titres, qui représente 25 % environ en 2005 contre moins de 10 % en 1990. Cette progression est continue [...] parce qu'elle est alimentée par l'achat de titres internationaux [...].

Nous pouvons donc d'ores et déjà mettre en évidence, ici, la coexistence d'une désintermédiation du financement de l'économie et des activités des banques d'une part et d'un décloisonnement de ces mêmes activités puisque, depuis 2002, le poids des banques dans le financement de l'économie nationale reste stable tandis que leurs portefeuilles titres ne cessent de prendre de l'importance dans l'utilisation des fonds qu'elles collectent, par le biais de l'achat de titres internationaux.

Source : *Histoire de la globalisation financière*, Cécile BASTIDON GILLES,
Jacques BRASSEUL, Philippe GILLES, 2010.

(1) Action : titre de propriété sur une partie du capital de l'entreprise.

(2) Obligation : titre de créance émis par une entreprise ou une institution publique pour emprunter des fonds sur les marchés financiers.

(3) Titres financiers : actions et obligations qui sont échangeables sur les marchés financiers.

(4) Actif : partie du bilan d'une banque qui recense tout ce qu'elle possède.